

DECRET N° 87-225 du 24 JUILLET 1987

portant nomination de Directeurs Généraux,
de Directeurs Généraux Adjointes et de Direc-
teurs au Ministère du Plan et de la Statis-
tique, au Ministère des Enseignements Moyens
et Supérieur et au Ministère de l'Information
et des Communications.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU l'ordonnance N° 75-21 du 24 Mars 1975 fixant la composition du Cabinet du Président de la République et la Structure des Ministères, notamment en son article 15 ;
- VU le décret N° 87-38 du 13 Février 1987 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- SUR Décision du Bureau Politique du Comité Central du Parti de la Révolution Populaire du Bénin en sa séance du mardi 30 Juin 1987 ;
- LE Conseil Exécutif National entendu en date du mercredi 1er Juillet 1987,

D E C R E T E :

Article 1er. - Les personnes dont les noms suivent sont nommées dans les fonctions ci-après :

MINISTERE DU PLAN ET DE LA STATISTIQUE

- Directeur Général du Ministère : Camarade Toïdi MOUDACHIROU,
- Directeur Général Adjoint du Ministère : Camarade Sillas SARE,
- Directeur des Etudes et de la Planification : Camarade Antoine ATOHOUN,
- Directeur du Plan d'Etat : Camarade Rachidi Babatoundé RADJI,
- Directeur de la Coordination des Aides Extérieures : Camarade Blaise Valère Gutenberg Kuassi AMEGNAGLO,

.../...

- Directeur du Centre National
de Documentation et de l'Informatique : Camarade Marcellin Jean-Luc SENOUE,

- Directeur Général de l'Institut
National de la Statistique et de l'Analyse Economique : Camarade Emmanuel AMOUSSOU,

MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS MOYENS ET SUPERIEUR

- Directeur de l'Ecole Normale
Intégrée de LOKOSSA : Camarade Benoît Assérou AGBANI,

- Directeur de l'Ecole Normale
Intégrée de NATITINGOU : Camarade Bernard DOSSOU,

- Directeur de l'Ecole Normale
Intégrée de PARAKOU : Camarade Victor HOUDONUGBO.

MINISTERE DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS

Office des Postes et Télécommunications :

- Directeur Général : Camarade Désiré Goundé ADADJA,

- Directeur Général Adjoint : Camarade Démonlé Issa MOKO,

- Directeur des Télécommunications: Camarade Honoré VIGNON,

- Directeur des Services Postaux
et Financiers : Camarade André H. AFFEDJO,

- Directeur de la Caisse Nationale:
d'Épargne : Camarade Kamarou FASSASSI

Article 2.- Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures
contraires et qui prend effet pour compter de la date de prise de fonction
des intéressées, sera publié et communiqué partout où besoin sera.

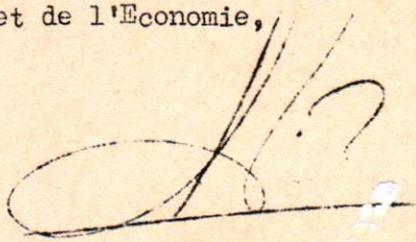
Fait à COTONOU, le 24 JUILLET 1987

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil exécutif national

Mathieu KERÉKOU

.../...

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,



Barnabé BIDOUZO

Ampliatiions : PR 6 SA/CC 2 CP/ANR 2 CPC 2 PPC 1 SGCEN 4 MFE 4 DB-DCOF-DSDV-
DTCP-DI 5 DGPE/MTAS 4 MPS 4 MEMS 4 MIC 4 BCP-INSAE-DPE-DLC 4 Autres
Ministères 11 DAFA/MFE 2 DAFA/MTAS 2 GCONB 1 DCCT 1 IGE 3 ONEPI 1 BN-
DAN 2 UNB-FASJEP 4 Intéressés 15 JORPB 1.-